

Santé et Services communautaires
26 janvier 2012

Financement disponible pour améliorer le mieux-être des aînés

Les demandes sont maintenant acceptées pour le Programme de subventions pour le mieux-être et le vieillissement en santé des aînés. Le gouvernement provincial accordera un investissement totalisant 200 000 \$ pour des projets axés sur l'amélioration de la santé et du bien-être généraux des aînés. Les organismes d'aînés sans but lucratif, les groupes de retraités, les gouvernements communautaires inuits et les réserves peuvent présenter une demande de financement.

« Le Programme de subventions pour le mieux-être et le vieillissement en santé des aînés encourage les aînés à demeurer actifs et à continuer de contribuer à leurs collectivités », a affirmé l'honorable Susan Sullivan, ministre de la Santé et des Services communautaires et ministre responsable du vieillissement et des aînés. « La population vieillissant, notre gouvernement s'engage à fournir aux aînés les mesures de soutien nécessaires au maintien d'un mode de vie sain. Nos aînés sont une ressource précieuse. Ils ont permis de bâtir notre province, et il est de notre devoir de leur assurer la possibilité de poursuivre leur contribution. »

Le Programme de subventions pour le mieux-être et le vieillissement en santé des aînés constitue un volet de la stratégie provinciale sur le vieillissement en santé (*Provincial Healthy Aging Policy Framework*). La stratégie consiste à faire en sorte que les individus, les familles, les collectivités et l'ensemble de la société favorisent le vieillissement en santé. Les domaines sur lesquels le programme est axé comprennent l'amélioration des relations sociales, la diminution de l'isolement social, l'alimentation saine, l'activité physique, la prévention des blessures (notamment la prévention des chutes) et la lutte contre le tabagisme.

Les demandeurs de subventions doivent décrire la façon dont les activités qu'ils proposent respecteront les principes de la stratégie provinciale sur le vieillissement en santé. Les aînés doivent participer à la planification et à l'exécution de l'activité proposée. Des subventions individuelles pouvant totaliser 25 000 \$ seront octroyées.

« La promotion du vieillissement en santé constitue une responsabilité partagée qui exige la contribution de nombreux partenaires qui travaillent ensemble » a déclaré la ministre Sullivan. « Le Programme de subventions pour le mieux-être et le vieillissement en santé des aînés permet aux groupes et aux organismes communautaires d'élaborer des programmes de concert avec les aînés et de bâtir plus de collectivités amies des aînés. »

Rendez-vous à la page www.gov.nl.ca/health ou composez le 729-4856 ou le 1-888-494-2266 pour obtenir une trousse de demande. La date limite de présentation des demandes est le 29 février 2012.

Le Programme de subventions pour le mieux-être et le vieillissement en santé des aînés se veut un complément au Programme provincial de subventions pour le mieux-être, qui a été mis sur pied en 2005 comme volet du plan provincial sur le mieux-être (*Provincial Wellness Plan*). Depuis, plus de 170 projets communautaires à Terre-Neuve-et-Labrador

ont reçu environ 3,5 millions de dollars. Le budget de 2011 intitulé *Standing Strong: For Prosperity. For Our Future. For Newfoundland and Labrador* a permis de poursuivre l'investissement annuel de 4,1 millions de dollars pour mettre en œuvre le plan provincial sur le mieux-être.

- 30 -

Renseignements aux médias :
Jennifer Tulk
Directrice des communications
Ministère de la Santé et des Services communautaires
709-729-1377, 699-6524
jennifertulk@gov.nl.ca